



**Commune de CHAILLY-LES-ENNERY**

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 5 JUILLET 2019**

**RENOUVELLEMENT EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

**2<sup>ème</sup> CLASSE**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 heures par semaine.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

(vote à l'unanimité).

\*\*\*\*\*

**BONS ASSOCIATIFS 2019-2020**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des Bons Associatifs aux enfants de la commune de Chailly-Lès-Ennery d'un montant de **60 €** correspondant à **6 bons de 10 €** chacun qui serviront aux activités organisées par le Club Culturel de Chailly-Lès-Ennery (y compris l'inscription au repas) ; sauf animation avec stand, carte de membre, coopérative scolaire.

L'intégralité de ces Bons pourra être utilisée aussi pour les activités extérieures au village (centres aérés, clubs sportifs, culturels, etc .....).

Les conditions pour l'obtention de ces bons sont les suivantes :

**- ETRE MEMBRE DU CLUB CULTUREL DE LA COMMUNE**

- faire partie de la tranche d'âge de 4 à 18 ans

- les personnes âgées entre 18 et 24 ans qui continuent leurs études où suivent une formation continue bénéficieront de ces bons sur présentation d'un justificatif de scolarité.
- être domicilié dans la commune

Les bons devront être utilisés impérativement avant le 30 juin 2019 Le paiement se fera sur présentation d'une facture détaillée à laquelle seront joints les bons.

(vote à l'unanimité)

☆☆☆☆☆☆☆☆

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
202	Frais document	-500.00			
2183	Matériel bureau	-1.900.00			
2188	Achat livres	+2.400.00 €			
TOTAL		0.00			

(vote à l'unanimité)